

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 2049 rendant exécutoire la délibération n° 341/6°L du 16 décembre 1966 de l'Assemblée territoriale accordant à « Electricité de Djibouti » : 1° L'autorisation de contracter un emprunt ; 2° Accordant: Laval du Territoire à cet emprunt pour l'achat d'un 8° groupe électrogène

n° 2049

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
27 décembre 1966

Numéro JO  
n° 2 du 01/02/1967

Date du numéro  
1 février 1967

### TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération no 341/6e L. du 16 décembre 1966 de l'Assemblée Territoriale à :« Electricité de djibouti » : 1° L'autorisation de contracter un emprunt de (deux millions soixante dix mille francs métropolitains). soit 90 millions de francs Dribouti : 2 Accordant l'aval du Territoire à cet emprunt pour l'achat d'un huitième groupe électrogène.